



DEPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

FDP
N°30828

POSTE PROPOSE A LA MOBILITE INTERNE

MEDECIN DES CENTRES DE PMI* ET PLANIFICATION
***Protection Maternelle Infantile**

Poste ouvert à la DELEGATION TERRITORIALE N° 2 et l'ouest du département

Rattaché au médecin chef du service départemental de PMI, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Département relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille, l'enfance et jeunesse, conformément à la législation.

Vous assurez des consultations médicales de périnatalité, planification et l'activité de prévention dans des centres;
Vous prenez part au repérage, à l'évaluation et au signalement des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
Vous participez à l'encadrement technique et assurez la fonction de médecin référent du secteur en périnatalité et planification en lien avec le médecin responsable de la section planification/santé des jeunes ;
Vous participez à l'animation avec le partenariat local (associations, libéraux, hôpitaux, villes, ...) ;
Vous réalisez, participez ou animez des actions de santé publique ou de recherche clinique, d'éducation à la santé
Vous pouvez être médecin maître de stage des internes de médecine et de stagiaires.

Profil attendu pour ce poste : cadre d'emplois préférentiel des **MEDECINS TERRITORIAUX**

Médecin, gynécologue, ou généraliste avec une expérience en gynécologie ;
Connaissance des normes et réglementations du domaine d'activité ;
Organisation, rigueur et disponibilité;
Bonnes qualités relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue ;
Capacité de travail en équipe ;
Permis de conduire indispensable.

Attributs du poste,

Temps de travail : conforme au protocole sur le temps de travail
Cotation IFSE : C
Lieu : PMI de Cagnes sur Mer et l'ouest du département

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le poste auprès de :

Evelyne LABORDE (DRH) : 04.97.18.65.38

Dr Mai Ly DURANT(SDPMI) : 04.97.18.66.59

Date limite de réception des intentions de candidatures : 10 juillet 2020

Un CV doit impérativement être joint à la candidature. Un entretien de sélection pourra être proposé après analyse de l'adéquation des compétences au profil requis.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service des parcours professionnels